

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2022

Critères	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
Écart de rémunération femmes-hommes (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
Écarts des augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	4,1	25	35	35
Pourcentage de salariée augmentée au retour de leur congé maternité (%)	1	20	0	15	15
La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			25		60
INDEX (sur 100 points)		INCALCULABLE			100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

L'index d'égalité professionnelle femmes/hommes permet de transcrire en note sur 100 points l'égalité de rémunération et de situation entre les hommes et les femmes, à partir de 5 indicateurs :

L'écart de rémunération femmes-hommes

La répartition des augmentations individuelles

La répartition des promotions

Le nombre de salariées augmentées au retour de leur congé de maternité

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Pour le Groupe Bernard, le plus important des indicateurs n'est pas calculable et en conséquence l'index non plus.

Afin de faire évoluer notre Index, **notre ambition est de travailler pour davantage de mixité.**

L'égalité hommes/femmes est un atout de performance économique pour l'entreprise et une question d'équité sociale, c'est la raison pour laquelle nous avons réalisé un plan d'action sur les 5 domaines suivants : l'embauche, la formation, la promotion professionnelle, les conditions de travail et la rémunération afin de promouvoir la mixité au sein du Groupe et de garantir à nos collaborateurs une équité dans notre politique sociale.